

Association Objectif Emploi  
des Travailleurs Handicapés

GARD



## OETH

L'OETH est l'accord handicap du secteur sanitaire social et médico-social du secteur privé à but non lucratif.

Elle s'adresse exclusivement aux adhérents des fédérations d'employeurs adhérents à la Fehap, à Nexem ou appartenant à la Croix-Rouge française.

### SECTEURS D'INTERVENTION

- France entière
- Tous types de handicaps
- Pour les entreprises du médico-social

### INTERLOCUTEUR

**Erika Dorilas**  
Gestionnaire conseil  
01 40 60 58 58  
erika.dorilas@oeth.org

**Maylis SALVAYRE,**  
Chargée de projets et de développement territorial,  
Tél : 01 40 60 58 58  
maylis.salvayre@oeth.org

### AUTRES PRESTATIONS

- L'OETH possède un kit « Handicap au travail, parlons-en » à destination des salariés d'une structure adhérente à l'accord OETH.
- Accompagnement et développement de projets à caractère innovant pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

### PRESTATIONS

À destination des adhérents de la structure et / ou dans le cadre de partenariats :

- Compenser le handicap, aménager le poste.
- Conserver un emploi / maintenir dans l'emploi.
- Anticiper l'inaptitude ou les situations à risques.
- Organiser une médiation dans une entreprise.
- Construire un nouveau projet professionnel / trouver un autre emploi pour une personne en situation de handicap.
- Inclure le handicap dans une politique d'entreprise, mettre en place un poste de représentant.
- Mettre en place des actions de recrutement en faveur des personnes en situation de handicap (dispositif OASIS) + aide financière à l'intégration / accueil d'un nouveau salarié en situation de handicap.
- Informer sur l'obligation d'emploi et aider à y répondre.
- Sensibiliser et informer sur le handicap, communiquer sur le handicap.
- Financement de la « compensation du handicap » des travailleurs en situation de handicap.
- Faire reconnaître le handicap (RQTH) et accompagner vers cette démarche.
- Mettre en place les conditions pour sous-traiter auprès du secteur protégé ou mettre en place des contrats de mise à disposition.
- Mettre en place des séances « découverte métiers » (stages, semaine d'essai, immersions...) pour consolider le parcours professionnel.
- Sécuriser ou aménager un parcours de formation à destination d'une personne en situation de handicap.
- Développer le réseau d'acteurs du handicap d'une entreprise ou d'une structure.

Site internet : <https://www.oeth.org>